



**PRÉFÈTE
DES LANDES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Dossier de presse

Politique de la ville

27 NOVEMBRE 2020

Qu'est-ce que la politique de la ville ?

La politique de la ville porte deux ambitions fortes : la réduction des écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et l'amélioration des conditions de vie de leurs habitants, en luttant notamment contre toute forme de discrimination.

Éducation, emploi, logement et cadre de vie... La politique de la ville est interministérielle et mobilise l'ensemble des politiques de droit commun et des services publics. Elle dispose aussi de moyens d'intervention spécifiques pour répondre au cumul de difficultés que rencontrent les habitants des quartiers défavorisés.

La politique de la ville dans les Landes :

Le département comprend 5 quartiers prioritaires (QPV) regroupant au total 7500 habitants. Ce sont des quartiers de petite taille qui abritent des populations très paupérisées (taux de pauvreté de 40% pour un taux moyen dans les Landes de 11.9%), pour qui les actions relevant de l'insertion professionnelle et de l'accès à l'éducation sont prioritaires.

Agglomération de Mont-de-Marsan (données INSEE)

- QPV du Peyrouat, 2 400 habitants, taux de pauvreté de 51 %,
- QPV de la Moustey, 1 400 habitants, taux de pauvreté de 45 %

Agglomération du Grand Dax

- QPV du Sablar, 1 300 habitants, taux de pauvreté de 33 %,
- QPV de Cuyès, 1 200 habitants, taux de pauvreté de 41 %,
- QPV du Gond, 1 200 habitants, taux de pauvreté de 32 %.

Des quartiers qui changent : définition dans les mois à venir du projet de rénovation urbaine du quartier de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont, évolution du quartier du Peyrouat et du secteur Hélène Bouchet avec la construction de la cité judiciaire, réhabilitation du parc social dans les quartiers prioritaires dacquois et centre aquatique Aquae quartier Cuyès.

Le contrat de ville constitue le cadre de mise en œuvre de la politique de la ville :

Ces contrats, signés entre l'État et chaque agglomération définissent les actions soutenues en priorité : l'insertion professionnelle, la réussite éducative, l'accès à la culture et la citoyenneté.

L'État mobilise notamment les moyens suivants :

- une enveloppe de crédits spécifiques de 320 000 €, pour soutenir les actions portées par les associations de proximité
- dix postes adultes-relais de médiation sociale (soit une aide de 196 390 € au total),
- cinq postes FONJEP Ville (aide au poste pour les associations, soit 35 820 €),
- abattement de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour 2 230 logements sociaux en QPV (gestion urbaine de proximité, 297 376 €),
- exonération de Cotisation Foncière des Entreprises situées en QPV (CFE, 253 135 €),
- mise en place depuis le 1er janvier 2020 des emplois francs pour le recrutement des habitants des QPV (aide aux entreprises ou aux associations d'un montant maximum de 15 000 € pour un CDI).

Les appels à projet 2021 des contrats de ville

Les appels à projets s'adressent à l'ensemble des partenaires, en particulier associatifs qui pourront ainsi proposer de des projets et solliciter un soutien financier de l'Etat et des Agglomérations. Les thématiques sont les suivantes :

- Éducation, jeunesse et parentalité – favoriser le développement personnel et l'épanouissement des enfants et des jeunes, et l'ouverture sur leur environnement,
- Emploi et développement économique - favoriser l'accès à l'emploi,
- Cadre de vie, lien social et image du quartier,
- Santé - mettre en œuvre des actions de prévention et de promotion de la santé,
- Améliorer l'accès aux droits et développer la citoyenneté,
- Les priorités transversales : la jeunesse (les 15 – 25 ans), l'accompagnement et le soutien de la parentalité, le renfort du lien social, le soutien du tissu associatif et la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Les projets mobilisant plusieurs partenaires bénéficieront d'une attention particulière.

Lancer les appels à projets des contrats de ville, c'est bien entendu dessiner les perspectives pour 2021 dans les quartiers politique de la ville :

- enjeux forts de l'éducation et de l'insertion professionnelle dans le contexte de la crise sanitaire,
- effort particulier et nouvelles solutions à mener en direction de la jeunesse,
- soutien aux actions portées par les associations de proximité, en particulier par la signature des conventions pluriannuelles d'objectifs avec les associations les plus structurantes,

Modalités de dépôt :

Les demandes de subvention dans le cadre de l'appel à projets 2021 des crédits politique de la ville doivent être saisies uniquement en ligne sur le portail DAUPHIN (guide de saisie « espace usager » joint) : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

Ce portail permet le dépôt d'une demande de subvention dématérialisée (conforme au CERFA 12156*05), de consulter l'historique des demandes et subventions et de mettre à jour les données de son organisme.

Les statuts, la liste des dirigeants, la délégation de signature ne seront plus exigés à condition qu'ils aient été transmis sur DAUPHIN précédemment et qu'ils n'ont pas subi de modification. En effet, ils sont déjà dans le porte-documents. Le budget prévisionnel de l'association, les comptes sociaux et le rapport du commissaire aux comptes (si nécessaire) seront joints uniquement lors de la première demande de l'année.

Il permet également la duplication des demandes annuelles de N-1 (et de N) ce qui permettra au porteur de ne compléter que le BUDGET de l'action renouvelée en 2021.

La justification des subventions accordées en 2020 sera ouverte dans ADDEL ou DAUPHIN.

Les coordonnées des contacts sont disponibles en dernière page.

Politique de la ville dans les Landes et la crise sanitaire :

La crise sanitaire touche l'ensemble de nos compatriotes mais les habitants des quartiers prioritaires doivent faire face à des difficultés plus marquées :

- conditions du confinement dans les ensembles d'habitat collectif,
- continuité éducative, assurer la poursuite des apprentissages au sein des familles,
- mobilisation accrue de l'aide alimentaire durant cette période,
- conséquences immédiates sur l'emploi pour des personnes déjà précarisés (emplois saisonniers, intérim...).

Depuis le mois de mars, l'État a mis en place une série de dispositifs visant à soutenir plus particulièrement ces quartiers prioritaires : les plans « quartiers d'été », « quartiers d'automne » et « quartiers solidaires ».



Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- soutenir la mise en place des vacances apprenantes,
- renforcer la présence des services publics et des professionnels de terrain,
- rapprocher la population et les forces de sécurité,
- valoriser les actions de solidarité, soutenir l'action des associations de proximité,
- agir en faveur de la formation et de l'emploi, en particulier des jeunes et des femmes,
- amplifier les dispositifs culturels et sportifs,
- faciliter l'accès aux soins,
- lutter contre la fracture numérique.

Des moyens supplémentaires mis en place par l'État pendant la crise sanitaire

→ 191 163 € de crédits supplémentaires

→ 5 nouveaux postes de médiateurs adultes-re-lais (soit une aide de 98 195 € au total).

Des exemples d'actions concrètes :

- 118 séjours de colonies apprenantes organisés lors des vacances d'été et de la Toussaint, qui ont profité à une centaine d'enfants des quartiers prioritaires
- des temps supplémentaires d'accompagnement à la scolarité mis en œuvre par l'agglomération de Mont-de-Marsan, l'association du quartier de la Moustey (AQM) et l'amicale laïque dacquoise
- une semaine « espace dans ma ville » fin août au quartier du Peyrouat afin de développer la culture scientifique (en photo ci-contre)
- des projets culturels portés par la Ville de Dax, les associations Café Music, Couleurs Caraïbes et Dream Landes,
- l'accompagnement des jeunes dans le cadre des « tiers-lieux » portés par l'association Traverses à Dax et par la Ligue de l'enseignement à Saint-Pierre-du-Mont,
- les actions sport-santé en direction des femmes portées par l'UFOLEP,
- la lutte contre la fracture numérique, en soutenant l'investissement dans des équipements informatiques réalisé par les écoles du Peyrouat, de l'Argenté et du Pégulé, par les associations AQM, amicale laïque dacquoise et Traverses,
- l'insertion professionnelle : la découverte des métiers de la base aérienne le 19 août 2020, le forum « la passerelle » organisé le 13 octobre 2020 au Peyrouat sur l'accès aux formations, à l'apprentissage et aux stages, les « brunchs de l'emploi » pour renouer le lien direct entre les entreprises et les demandeurs d'emploi mis en place cet été par le centre social Nelson Mandela de Dax les points relais mobilités portés par les associations Bois et Services et DEFIS Services lors de la mise en service du garage solidaire de Pontonx-sur-Adour.



Photo de la semaine « espace dans ma ville » quartier du Peyrouat à Mont de Marsan



Journée découverte des métiers de l'Armée à la Base Aérienne 118 le mercredi 19 août : 33 jeunes (14-19 ans) dont 26 du QPV du Peyrouat



Projet de requalification de la barre commerciale du quartier Cuyès à Dax



L'espace multisports saint pierrois dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier de la Moustey à Saint-Pierre-du-Mont



La rénovation urbaine du quartier du Peyrouat à Mont-de-Marsan (la crèche du Peyrouat et la salle de la Passerelle à l'étage)



PRÉFÈTE DES LANDES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Contacts techniques

Appui à la préparation des projets déposés au sein des services de l'État :

M. Vincent DE LA CALLE, Délégué du Préfet – 05 58 06 58 68 – vincent.de-la-calle@landes.gouv.fr

Mme Coralie BRENAC à la DDCSPP- 05 58 05 33 83 – coralie.brenac@landes.gouv.fr

Au sein de l'Agglomération du Grand Dax :

Mme Sandrine LASSOUREILLE – Politique de la ville de l'Agglomération du Grand Dax

05 58 35 90 41 sandrine.lassoureille@grand-dax.fr

Au sein de Mont-de-Marsan Agglomération:

Appui administratif, technique et ingénierie :

Direction de la Politique de la Ville et du renouvellement urbain de Mont de Marsan Agglomération,
Monsieur Guillaume BUCHANIEK et Madame Nadia CHEDDAD - 05 58 46 75 02 –

nadia.cheddad@montdemarsan-agglo.fr

Contact presse

Tél. : 05 58 06 72 49 / 06 32 63 68 82

Mél. : pref-communication@landes.gouv.fr

Préfecture des Landes

26 rue Victor Hugo

40 021 Mont-de-Marsan Cedex

www.landes.gouv.fr